

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2025-076

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-trois septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud
PFEFFER.
Date de convocation : 17 septembre 2025

Nombre de membres :

En exercice37
Présents25
Votes34

PRÉSENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Christian
FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc
CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU
CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Anik BLANC,
Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Christèle CROZIER, Cyprien
POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

ABSENTS / EXCUSES :

Loïc BIOT, Véronique MERLE, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Isabelle BROUILLET donne procuration à Marc COSTE
Magali BACLE donne procuration à Fabien BREUZIN
Stéphanie NICOLAY donne procuration à François PINGON
Bruno FERRET donne procuration à Anne RIBERON
Denis LANCHON donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Hélène DESTANDAU donne procuration à Cyprien POUZARGUE
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Françoise TRIBOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

FINANCES

Fonds FAIRE

Attribution des fonds
de concours 2025

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux
Moyens Généraux, à l'Economie et aux Equipements

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu la délibération n° CC-2023-079 du Conseil Communautaire du 4 juillet 2023
portant création du Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des
Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais et d'une commission
d'instruction spéciale,

Vu la délibération n° CC-2023-080 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet
2023 portant création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de
Paiement (CP) pour un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des
Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2023-115 du Conseil Communautaire en date du
17 octobre 2024 portant attribution des fonds de concours FAIRE en 2023,

Vu la délibération n° CC-2024-039 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024 révisant les Crédits de Paiement pour un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2024-077 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2024 portant attribution des fonds de concours FAIRE en 2024,

Vu la délibération n° CC-2025-043 du Conseil Communautaire en date du 8 avril 2025 révisant les Crédits de Paiement pour un Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,

Vu les demandes déposées par les communes de Beauvallon, Soucieu-en-Jarrest, Taluyers et Riverie,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction spéciale chargée de l'instruction des dossiers des communes, en date du 1^{er} juillet 2025,

Afin de permettre aux communes d'investir et de renforcer la solidarité entre la Copamo et les 11 communes du territoire, le Conseil Communautaire a créé un Fonds d'Aide à l'investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes sous la forme d'un fonds de concours.

Ce fonds d'aide est doté d'un montant de 1 million d'euros répartis pour les années 2023 à 2026 dans le cadre d'une AP/CP.

Pour l'année 2025, quatre communes ont déposé un dossier sollicitant le fonds de concours FAIRE.

FONDS FAIRE 2025 310 000 € Référé : 100 000 € commune couverte 00 000 € autres communes	Dénomination du projet	Notification des marchés	Coût HT	Subventions demandées (hors fonds FAIRE)	Autofinancement avec fonds FAIRE	Proposition Commission Fonds FAIRE
BEAUVALLON	Création d'un tiers-lieu santé	Septembre 2025	1 066 150,00 €	668 750,00 €	297 400,00 €	100 000,00 €
RIVERIE	Rénovation de la toiture du château et du mur de la terrasse du château	Octobre	65 902,40 €	52 721,20 €	6 590,60 €	20 000,00 €
SOUCEIU-EN-JARREST	construction d'un bâtiment périscolaire	Septembre 2025	971 084,00 €	686 867,20 €	194 216,80 €	90 000,00 €
TALUYERS	Mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection	3 septembre 2024 (Accord cadre)	514 184,80 €	140 000,00 €	284 184,80 €	90 000,00 €
TOTAL			2 617 321,20 €	1 548 338,40 €	782 392,20 €	300 000,00 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 26 SEP. 2025
Notifié ou publié
le 26 SEP. 2025
Le Président

DECLARE les opérations exposées ci-dessus éligibles au Fonds d'Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements (FAIRE) des communes du Pays Mornantais,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

APPROUVE les fonds de concours dans le cadre du fonds FAIRE de :

- 100 000 € à la commune de Beauvallon,
- 90 000 € à la commune de Soucieu-en-Jarrest,
- 90 000 € à la commune de Taluyers,
- 20 000 € à la commune de Riverie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 26 SEPTEMBRE 2025
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER